



# **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

# 1/ Le contexte réglementaire

- Prévus par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du CGCT, ils représentent une **étape obligatoire et substantielle dans le cycle budgétaire des collectivités.**

- **Modifications apportées par l'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 :**

Dans les 2 mois précédant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que **la structure et la gestion de la dette.**

Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au Conseil municipal.

Le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être **mis en ligne sur le site internet de la Commune.**

## 2/ Contexte national

### Projet de loi de finances pour 2017 - principales incidences pour les Communes :

- Poursuite de la baisse des concours de l'Etat aux collectivités au titre de leur contribution aux objectifs de réduction du déficit public.
- Toutefois, cette troisième tranche de baisse est réduite à un milliard d'euros au lieu de deux pour le bloc communal.
- **L'effort porté par les collectivités locales en 2017 est fixé à 2.63 milliards d'euros** réparti comme suit :
  - ✓ **725 millions € pour les communes,**
  - ✓ 310,5 millions € pour les EPCI à fiscalité propre,
  - ✓ 1 148 millions € pour les départements,
  - ✓ 451 millions € pour les régions,
- Ce montant résulte principalement de la **diminution de la dotation globale de fonctionnement,**
- **Gel du montant du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** qui restera plafonné à 1 M€, son montant de 2016.
- **Revalorisation de 0,4% des valeurs locatives** ( 1% en 2016) servant de bases aux impositions directes locales
- **Elargissement de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA** aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- **Report de l'application de la réforme de la DGF**

# 3/ Evolution de la situation financière de la commune

## 3.1 Un programme d'investissement 2016 financé sans recours à l'emprunt

En 2016, la commune a consacré **1 262 590€** à des dépenses d'équipement dont :

Travaux de **voirie** = **426 228€** (chemin St Donat, Faverand, Avenue de l'Europe 1<sup>ère</sup> partie, création d'un parc multisports et d'un skate-parc...)

Travaux de **constructions – réhabilitation de bâtiments** = **334 295€** (création du Pôle culture Francine Foussa, mise en accessibilité du gymnase du Cosec, toiture de l'école maternelle...)

Travaux **d'amélioration des bâtiments communaux** = **89 343€** (mise aux normes de l'ascenseur de l'Hôtel de ville, rénovation des sanitaires de l'école maternelle, isolation et climatisation du Pôle social et du Rased, ...)

Travaux **d'éclairage public** = **49 189€** (renouvellement de l'éclairage public du centre ancien et installation de candélabres à led...)

**Equipement des écoles** = **24 818€** (jeux extérieurs école primaire, piste cyclable école maternelle, équipement informatique, mobilier, matériel de motricité ...)

**Equipement de loisirs et sportifs** = **20 125€** (mobilier pour le skate-parc, création d'un parcours sportif au petit stade, installation d'une nouvelle structure multi jeux au jardin du Kiosque...)

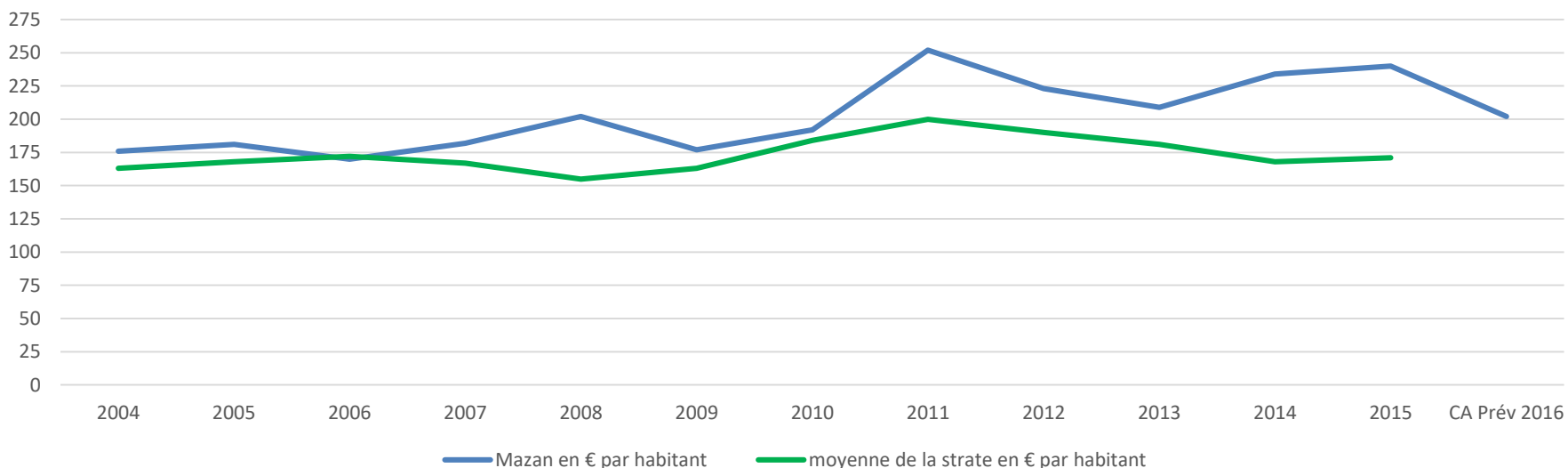
**Dépenses culturelles et de valorisation du patrimoine** = **32 548€** (étude restauration de la Vierge à l'enfant, équipement du Pôle culture, développement du fonds documentaire de la bibliothèque, équipement de l'office de Tourisme et des archives municipales...)

# 3/ Evolution de la situation financière de la commune

## 3.2 Maintien d'une bonne capacité d'autofinancement

La Commune conserve en 2016 une bonne capacité d'investissement grâce notamment à un maintien de sa **capacité d'autofinancement qui reste à un bon niveau en 2016**: 209€/habitant en 2013, 234€/habitant en 2014, 239€ / habitant en 2015 et CA prévisionnel 2016 = 202€/habitant.

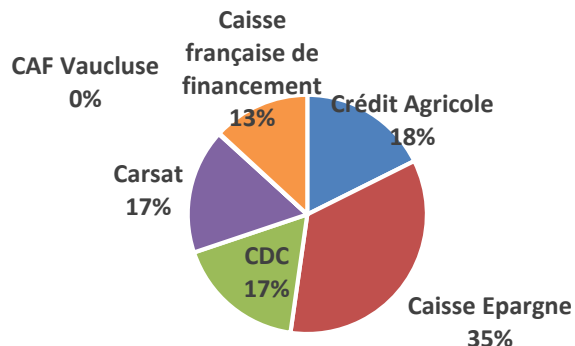
EVOLUTION DE LA CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE DE LA COMMUNE (en € par habitant – source CA)



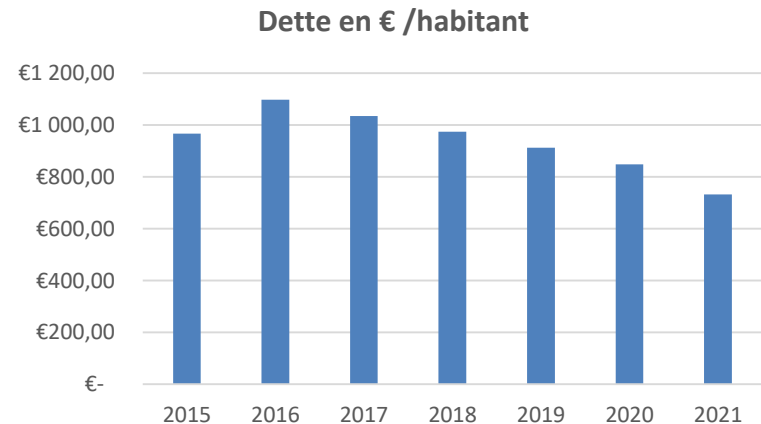
# 3/ Evolution de la situation financière de la commune

## 3.3 Etat de l'endettement

- Au 1 janvier 2017, le **capital restant dû** de la Commune = **6 219 682€** soit 1034€/habitants.
- **La dette communale** est constituée de :
  - ✓ **64% d'emprunt à taux fixe**
  - ✓ 19% d'emprunt à taux variable dont les 2 emprunts encaissés en 2015 qui sont indexés sur le livret A
  - ✓ 17% d'emprunt sans intérêts



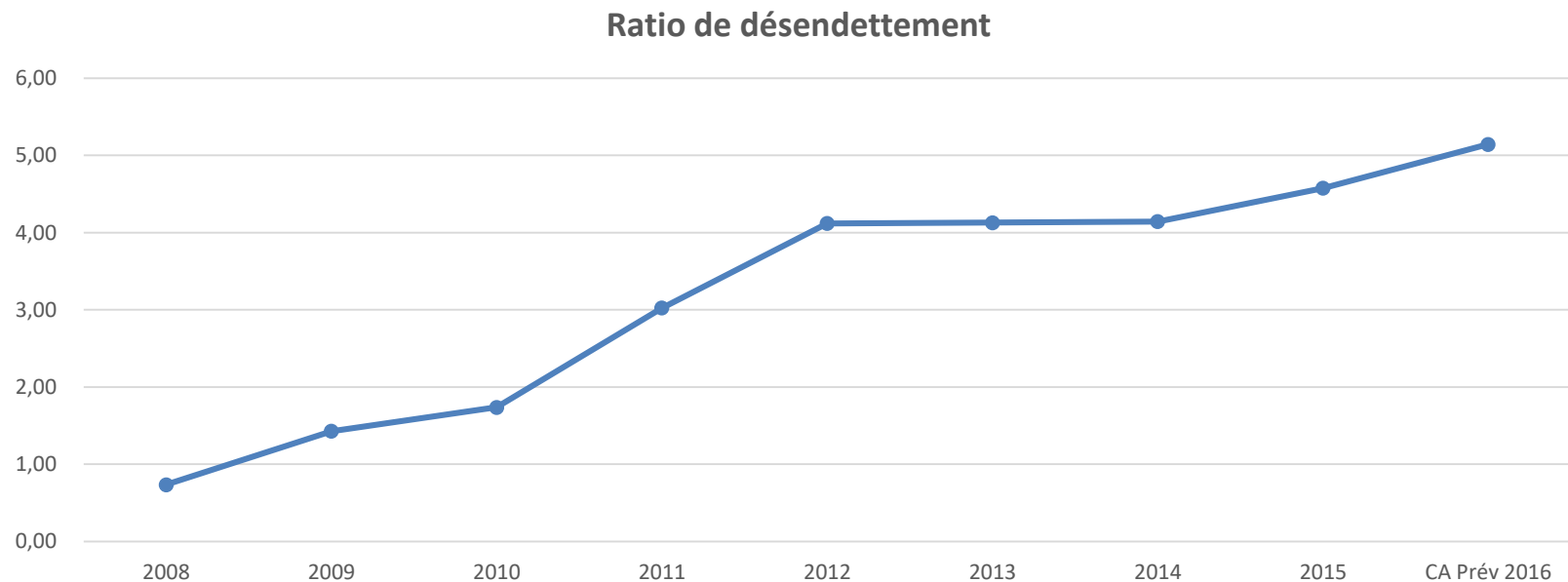
Répartition de la dette par prêteur



# 3/ Evolution de la situation financière de la commune

## 3.4 Un ratio de désendettement à un niveau satisfaisant

**Le ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. **Indicateur de solvabilité, il reste à un niveau très satisfaisant** (4.14 en 2014 et 4.58 en 2015 et 5,14 CA prévisionnel 2016) .



# 3/ Perspectives pour 2017

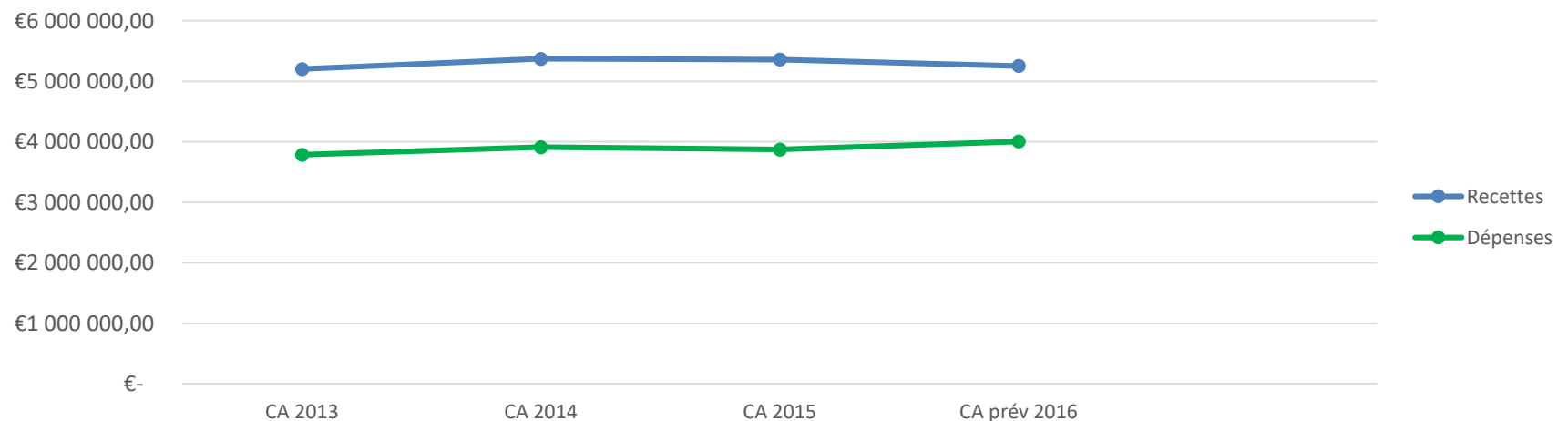
## 3-1 Evolution de la section de fonctionnement

En 2016, l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement tend à se resserrer sous l'effet des baisses de recettes notamment des dotations et participations alors que les dépenses se stabilisent depuis 2014.

**La dépense moyenne de fonctionnement des communes est de 915€ par habitant en 2015** (source bulletin 114 –DGCL – janvier 2017).

Les dépenses de fonctionnement de la Commune sont nettement inférieures à ce montant en 2015 (630€/hab) comme en 2016 (649€/hab.).

Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement (source CA)





# 3/ Perspectives pour 2017

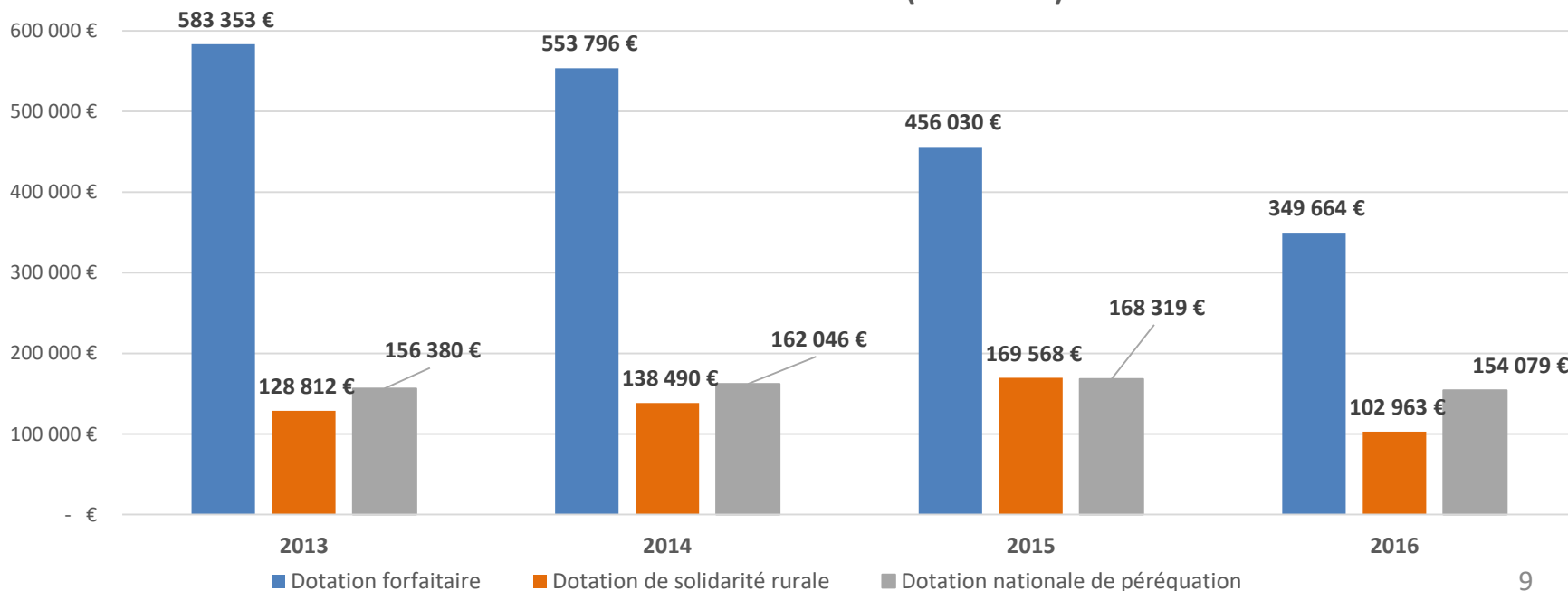
## 3-1 Evolution de la section de fonctionnement 2017

### En recettes :

**Poursuite des baisses des dotations versées par l'Etat : en 2016, ces dernières ont diminué de plus de 187 000€** sous l'effet de la participation de la commune au redressement des comptes publics soit -98 056€, d'écèlement afin de financer la progression de la péréquation soit -8 310€ et du resserrement des bénéficiaires de la DSR et notamment de la fraction cible de cette dernière soit -66 605€, baisse de la dotation nationale de péréquation -14 240€,

Compte tenu des dispositions de la loi de finances 2017, la participation au redressement des comptes publics devrait toutefois diminuer de moitié.

Evolution des dotations de l'Etat (source CA)



# 3/ Perspectives pour 2017

## 3-1 Evolution de la section de fonctionnement 2017

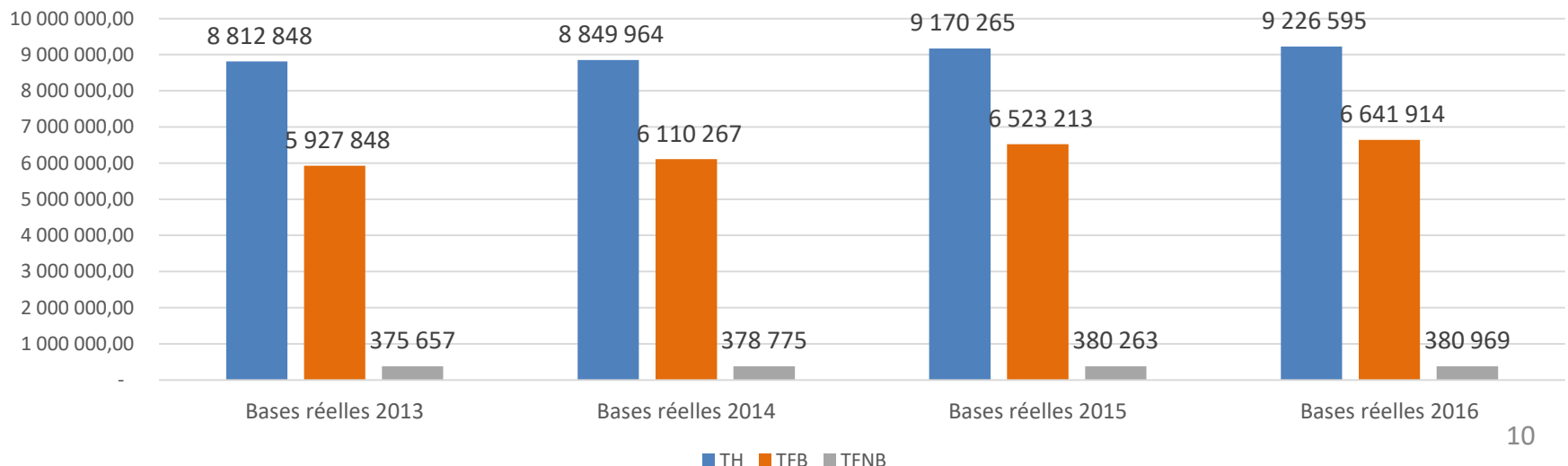
- En recettes**

Les bases réelles de fiscalité notifiées en décembre 2016 se sont révélées inférieures aux bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux pour l'élaboration du BP 2016 du fait de l'impossibilité pour ces derniers de prendre en compte le revirement du gouvernement sur la fiscalité des personnes de conditions modestes.

Aussi, l'année 2016 a été marquée par un **ralentissement de la progression des bases d'imposition communale notamment de la taxe d'habitation** d'où un produit de fiscalité directe locale en baisse de plus de 15 000€ par rapport à la prévision.

En 2017, compte tenu du coefficient national d'actualisation des bases fixé à 0,4% par la loi de finances et **de la stabilité des taux communaux**, le produit prévisionnel est maintenu à hauteur de celui attendu en 2016 soit 3 048 000€.

FISCALITE DIRECTE LOCALE BASES (source état 1386)



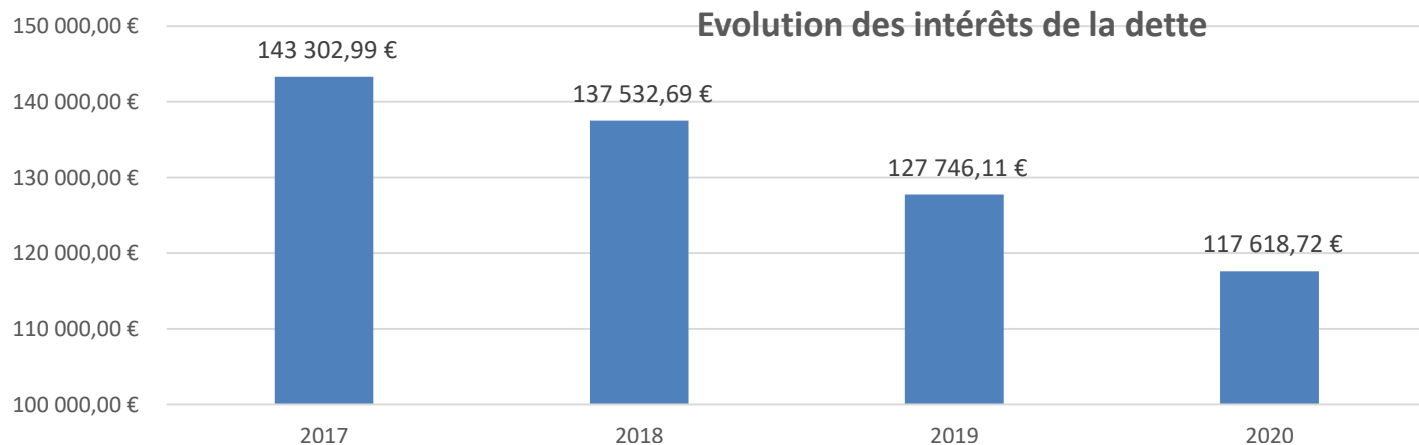
# 3/ Perspectives pour 2017

## 3-1 Evolution de la section de fonctionnement 2017

### En dépenses

- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses à caractère général (prévisionnel 2016 = 969 350€ soit – 100 049€ / BP 2016),
- ✓ Maîtrise des charges de personnel tout en tenant compte des hausses liées à l'augmentation des charges au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'augmentation de la valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 1<sup>er</sup> février 2017 et de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
- ✓ Les subventions aux associations baisseront en 2017 suite au transfert de la compétence Tourisme à la COVE ,
- ✓ Hausse exceptionnelle en 2016 des charges financières en raison du paiement d'une indemnité de remboursement anticipé liée à la renégociation d'un emprunt afin de faire bénéficier la commune des taux historiquement bas.

La commune a ainsi obtenu un taux de 1,51% au lieu de 3,40% sur un emprunt initial de 25 ans ce qui permet de faire **baisser les charges financières en 2017 par rapport au BP 2016.**



# 3/ Perspectives pour 2017

## 3-2 Programme d'investissement pour 2017

- **Recettes prévisionnelles d'investissement :**
  - FCTVA 2017 prévisionnel 188 000€
  - Dotation aux amortissement prévisionnelle 205 000€
  - Taxe d'aménagement prévisionnelle 65 000€
  - Virement de la section de fonctionnement estimé à 500 000€
  - Subventions prévisionnelles d'investissement dont :
    - Contractualisation 2017 avec le Département = 89 100€
    - Fonds régional d'aménagement du territoire = 200 000€
    - Amendes de police = 14 000€
    - Réserve parlementaire requalification Place du 11 Novembre = 12 900€
    - Réserve parlementaire réhabilitation logements = 9 000€
    - Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin réhabilitation logement = 3 500€
    - COVE – réhabilitation place du 11 Novembre = 75 000€
    - COVE – financement containers enterrés = 7 000€

# 3/ Perspectives pour 2017

## 3-2 Programme d'investissement pour 2017

Le programme d'investissement pour 2017 prévoit deux opérations principales :

- La poursuite de la réhabilitation des bâtiments scolaires avec la rénovation thermique de l'école maternelle (menuiseries et isolation extérieure) estimée à 200 000€ TTC
- L'embellissement du village avec :
  - la requalification de la Place du 11 novembre – opération estimée à 850 000€ TTC
  - L'installation de containers enterrés, boulevard de la Tournelle et Place de la Grande fontaine, opération estimée à 56 000€ TTC.

Seront également lancés des chantiers qui figurent dans les restes à réaliser 2016 :

- Les travaux de la Route de Caromb et de la Place du 14 juillet,
- La réhabilitation des logements Place de l'Eglise et Place du 14 juillet,
- Des travaux de voirie.